

A LIRE

dans ce numéro :

- 5,000 syndiqués de plus à Québec... p. 3
- Pat Walsh, un meneur public... p. 4
- Page féminine... p. 7
- Grève à Arvida... p. 8



VOL. XXX — No 9

Montréal, 5 mars 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

LE BILL 54

Une autre mesure ANTI-SYNDICALE

Jean-François Pouliot devrait songer à sa retraite

Jean-François Pouliot, député de Témiscouata aux Communes, a l'habitude de faire une sortie virulente à chaque session. Cette année, celui qu'on appelle "l'enfant terrible" a pris pour cible les organisations syndicales qu'il accuse ni plus ni moins d'être la cause du chômage actuel.

Parlant le 16 février dernier au cours du débat sur le chômage led éputé de Témiscouata, après avoir qualifié "d'hypocrites" les chefs ouvriers qui réclamaient des mesures pour remédier au chômage, a ajouté:

"Mon opinion, c'est que les unions ouvrières doivent assumer une grande responsabilité en matière de chômage. Très souvent des hommes sont incapables de travailler à cause des ordres des dirigeants syndicaux".

Et M. Pouliot de justifier sa sortie contre les unions ouvrières en citant le cas de la grève dans les mines du Nord et de la fermeture d'une usine dans son comté.

Disons tout d'abord que M. Pouliot veut conclure du particulier au général en affirmant que, dans certains cas, les syndicats forcent les ouvriers à se mettre en grève. Même si c'était le cas, les 2,500 mineurs du Nord et les 40 ouvriers de Témiscouata ne sont pas les seuls chômeurs au Canada puisqu'il y a plus de 500,000 chômeurs au Canada.

Ce ne sont pas les unions ouvrières qui causent le chômage actuel dans les chantiers maritimes, mais bien la politique fédérale relativement au cabotage.

Ce ne sont pas les unions ouvrières qui causent du chômage dans l'industrie du textile à Montmorency, à Valleyfield, à Drummondville, à St-Hyacinthe, à Sherbrooke, à Magog, mais bien la politique douanière du gouvernement et son refus d'enquêter sur la situation de l'industrie textile au Canada. S'il y a du chômage au Canada, ce n'est pas la faute des unions ouvrières mais bien à cause d'un système économique qui n'a en vue que le profit à réaliser et les gouvernements qui ne font rien pour remédier à cette situation.

Quant aux quarante ouvriers de Témiscouata qui ont refusé une diminution de salaire et obligé l'entreprise à fermer ses portes, faut-il blâmer le syndicat d'avoir agi ainsi?

Quand une entreprise, dans des conditions normales, ne réussit pas à concurrencer efficacement les entreprises similaires, ou bien c'est qu'elle est mal administrée ou que la concurrence est trop impitoyable.

Les employés de cette entreprise, à moins de recevoir un salaire vital suffisant, ne sont pas tenus de combler les déficits de l'employeur en acceptant des salaires inférieurs ou insuffisants. Dans ce cas, il est préférable que l'entreprise périsse et l'Etat doit pourvoir d'une autre façon aux besoins de la main-d'oeuvre, soit par des travaux publics, soit par des allocations de chômage ou autres moyens propres à soutenir les familles.

* * *

M. Pouliot qui était député en 1930 se rappelle sans doute qu'il y eut à cette époque une crise de chômage. Personne dans le temps ne songea à accuser les unions ouvrières, pour la bonne raison qu'elles étaient presque inexistantes. On trouva toutes sortes de raisons pour justifier le chômage, toutes moins bonnes les unes que les autres.

Aujourd'hui, on change de refrain et le mouvement ouvrier est chargé des péchés d'Israël, bien à tort d'ailleurs, puisque les syndicats ont réussi à équilibrer un peu les revenus, à répartir plus équitablement le revenu national, entre toutes les classes de la société.

Quand le mouvement ouvrier aura accompli complètement sa tâche, qu'il pourra se faire entendre plus fort dans nos parlements et que le pouvoir d'achat sera mieux réparti, il ne sera plus question de chômage massif, sinon de misères causées par le chômage massif.

Quant à M. Pouliot, il prend manifestement de l'âge. Comme un champion boxeur que l'âge ralentit et dont les reflexes ne sont plus assez rapides, c'est le temps pour lui de songer à prendre sa retraite.

Elle va rendre les injonctions plus faciles — Protestations de la C.T.C.C.

M. Gérard Picard qualifie de rétrograde et antisyndicale la partie du bill 54 relative aux injonctions. Dans un télégramme envoyé hier au premier ministre de la province, et au chef de l'opposition, M. Picard dit que cette mesure rendra plus facile au patronat l'exercice de l'injonction en cas de grève parce que les patrons n'auront plus besoin d'y greffer une action en dommages.

De cette façon, la procédure deviendra moins dispendieuse et l'on peut s'attendre qu'elle soit utilisée dans une grande mesure, ce qui rendra encore plus illusoire le droit de grève.

Texte du télégramme

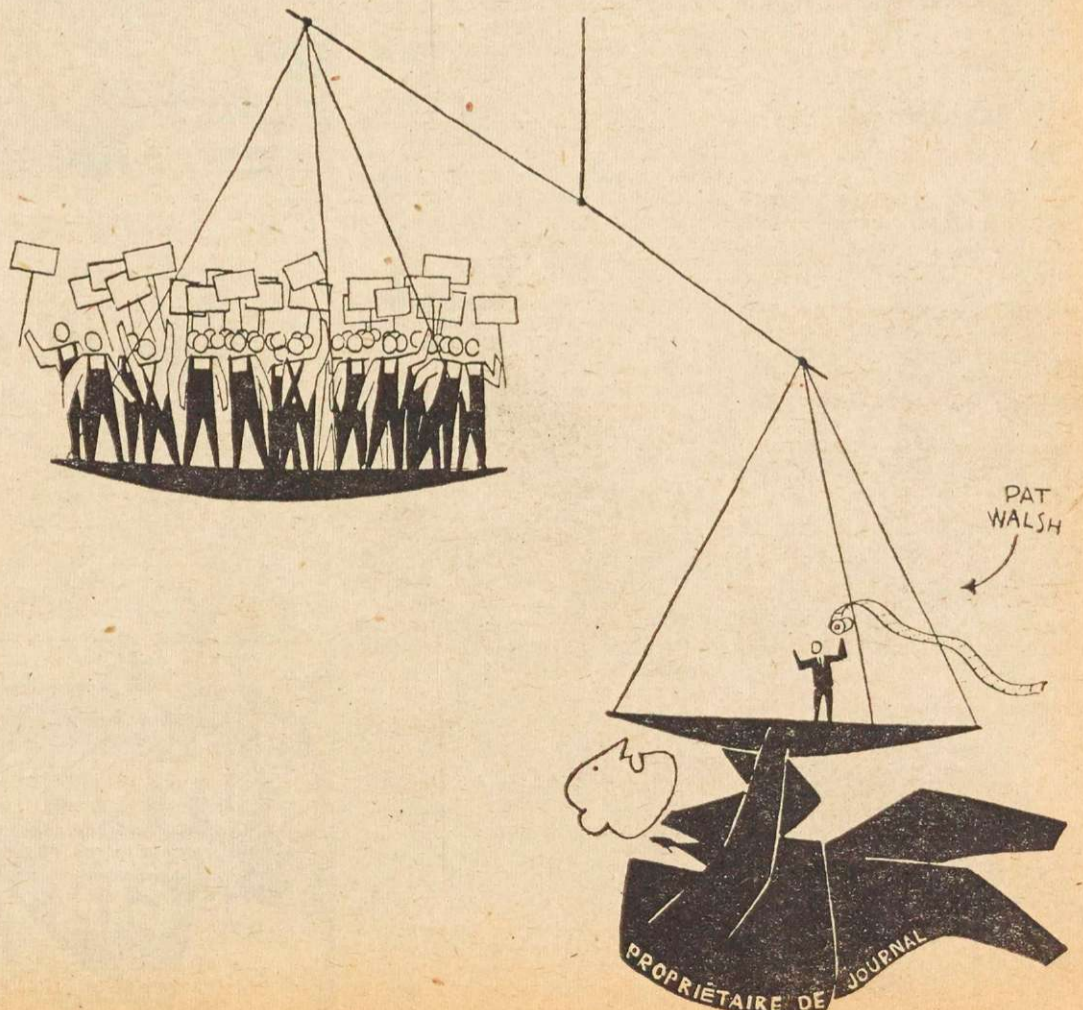
Hon. Maurice Duplessis, Premier Ministre et Procureur général de la Province de Québec, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Bill cinquante-quatre STOP C.T.C.C. a toujours maintenu opposition énergique contre injonction dans les cas où grèves sont déclarées selon la loi STOP. De nombreux abus de cette procédure ont rendu souvent illusoire exercice du droit de grève STOP. Injonction est une mesure obtenue rapidement et celle où décision rendue le plus lentement STOP. Injonction n'est pas une mesure appropriée pour faciliter règlement des grèves STOP. Injonction a été souvent une arme patronale pour paralyser exercice légitime du droit de grève.

ve STOP. Auparavant il fallait attacher une action en dommages à une demande d'injonction STOP. Avec bill cinquante-quatre on pourra obtenir injonction sans avoir à alléguer dommages STOP. Il deviendra plus facile et moins dispendieux pour patronat d'obtenir injonction STOP. Pas plus que bills dix-neuf et vingt le bill cinquante-quatre n'a été demandé par syndicats de travailleurs STOP. Cette partie bill cinquante-quatre relative aux injonctions est une mesure rétrograde et anti-syndicale STOP. Un gouvernement qui respecterait vraiment les travailleurs ne s'évertuerait pas ainsi à rendre illusoire leurs droits fondamentaux.

Gérard PICARD, Président général de la C.T.C.C.

DEVANT L'OPINION PUBLIQUE...



Pat Walsh aura-t-il plus d'influence que la masse des ouvriers syndiqués

Victoriaville

GREVE DES EMPLOYES DU SYSTEME CONTANT

Les employés du magasin en gros Système Contant de Victoriaville se sont mis en grève mercredi après des négociations postarbitrales.

Le Syndicat national des employés du commerce de Victoriaville, (CTCC) qui groupe les employés du magasin Système Contant, récla-

me, pour ses membres des ajustements de salaires répartis comme suit: Pour les camionneurs \$1 au lieu de 77½ cents; pour les aides-camionneurs, 90 cents de l'heure au lieu de 67½; pour les ouvriers manuels, \$1 au lieu de 72½ cents. Environ 30 employés ont quitté le travail.

St-Hyacinthe

REJET D'UNE SENTENCE ARBITRALE A VOLCANO

Les quelque 100 employés de la compagnie Volcano ont rejeté les recommandations d'une sentence majoritaire pour s'en tenir aux recommandations de l'arbitre syndical et ont demandé des négociations post-arbitrales.

La sentence majoritaire signée par le juge Philippe Marchand et

l'arbitre patronal, M. Eugène Lacasse, de l'API, recommande une augmentation de 7 cents l'heure rétroactive au 1er août 1953 tandis que Me Théo Lespérance, arbitre syndical, recommandait une augmentation de 12 cents rétroactive au 1er février 1953, date de l'expiration de la convention précédente.

Conseil central de Montréal

Protestations contre des amendements au code pénal

Le conseil central des syndicats nationaux de Montréal a adopté, la semaine dernière, une résolution demandant à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada de tenter de faire modifier les articles 52, 365 et 372 du projet de code pénal actuellement à l'étude aux Communes.

Le Conseil a aussi blâmé le gouvernement provincial pour avoir fait adopter un impôt sur le revenu personnel sans entente préalable avec le gouvernement fédéral et s'est opposé au bill 54 dont un article stipule qu'il n'est pas nécessaire de greffer une action à une injonction, ainsi qu'au projet d'amendement de la loi du Barreau.

L'assemblée régulière au Conseil était présidée par M. Yvan Legault, en l'absence de M. Horace Laverdure.

Le code pénal

L'article 52 du projet de code pénal auquel le Conseil s'est opposé stipule que quiconque commet un acte prohibé dans un dessein préjudiciable à la sécurité ou aux intérêts du Canada est coupable d'un acte criminel et passible de 10 ans d'emprisonnement. Par acte prohibé, on entend tout acte ou omission qui diminue l'efficacité ou gêne le fonctionnement de tout navire, véhicule, aéronef, machine, appareil ou autre chose ou fait perdre, endommager ou détruire des biens, quel qu'en soit le propriétaire.

L'article 365 stipule que quiconque viole un contrat sachant ou ayant des motifs raisonnables de croire que les conséquences probables de son acte, qu'il agisse seul ou en liaison avec d'autres, seront de mettre la vie humaine en danger, d'infliger des blessures corporelles graves, d'exposer des biens de valeur à une ruine totale ou à de graves dommages, de priver les habitants d'une cité ou localité de leur approvisionnement de lumière, d'énergie, de gaz ou d'eau commettra un acte criminel.

L'article 372 stipule entre autres choses que quiconque empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien est coupable d'un acte criminel.

Quoique les trois articles cités comportent des réserves quant aux cessations de travail survenant à la suite du défaut d'entente entre un employeur ou un employé ou une association d'employés sur les conditions de l'emploi, on a exprimé l'avis qu'ils pourraient apporter des restrictions au droit de grève ou de piquetage.

L'impôt provincial

Dans une résolution, le Conseil déclare regretter que le gouvernement provincial n'ait pas porté l'exemption pour chaque enfant à \$450 dans sa loi sur le revenu personnel.

Il a aussi déploré le fait que le taux de l'impôt soit plus de 5 p. 100, sans entente préalable avec Ottawa; que les revenus supplémentaires n'aient pas été pris à même les ressources naturelles ou par une augmentation de l'impôt des corporations.

Le Conseil déplore aussi que la loi ne spécifie pas les sommes qui seront accordées aux institutions d'enseignement et aux services sociaux et que le gouvernement n'ait pas attendu le rapport de la Commission Tremblay avant d'adopter cette loi.

Quant au bill 54 auquel s'oppose le Conseil central, on a exprimé l'opinion que, lors d'une grève, il permettrait à une compagnie de prendre un grand nombre d'injonctions contre les grévistes, étant donné qu'elle n'aurait plus à greffer une action à chaque injonction.

Le Conseil s'est aussi opposé au projet d'amendement à la loi du Barreau. D'après ce projet, seuls les avocats pourraient représenter un syndicat devant un tribunal d'arbitrage ou une commission gouvernementale. On a dit que très peu d'avocats sont familiers avec les questions ouvrières que, d'ailleurs, dans la plupart des cas, les agents d'affaires savaient défendre leurs causes eux-mêmes.

On a exprimé la crainte que la présence d'avocats non familiers avec les questions ouvrières ne retarde beaucoup les procédures.

LA SEMAINE

QUEBEC

A BOUT DE PATIENCE LES EMPLOYES DE COBRA DECLARENT LA GREVE

Les négociations duraient depuis plus de deux ans

Les employés de Cobra Industries, au nombre d'environ 75, membres du Syndicat national catholique de la Métallurgie de Québec, Inc. sont entrés en grève mardi matin, après plusieurs tentatives infructueuses en vue d'en venir à une entente avec l'employeur, M. Paul Champoux.

Cette décision a été prise à l'issue d'une assemblée spéciale du syndicat qui a eu lieu lundi soir. A cette occasion, par un vote au scrutin secret, tous les employés moins un, ont décidé de faire cette grève.

Depuis 2 ans

Cet arrêt du travail est l'aboutissement de négociations qui ont duré près de deux ans. En effet, le différend, qui sépare actuellement les parties, a pris naissance en février 1952, lorsque l'Employeur a contesté la reconnaissance du syndicat et refusé de rencontrer ses représentants.

Des poursuites légales intentées par l'Employeur ont empêché le conseil d'arbitrage d'étudier le différend pendant de longs mois, jusqu'à ce que les tribunaux aient rejeté les prétentions patronales. La décision arbitrale n'a pu être rendue que le 12 février 1954, alors que les négociations directes remontaient au mois de février 1952.

Le 16 février, les représentants syndicaux ont averti l'Employeur qu'ils étaient prêts à le rencontrer à 24 heures d'avis et ce n'est que le 26 février que l'Employeur fit connaître ses réactions au syndicat. Il consentit à une entrevue entre les représentants du syndicat et son gérant de personnel. Cette entrevue eut lieu samedi matin et l'Employeur devait donner sa réponse finale dans le courant

de la journée de lundi. Aucune réponse ne fut donnée au syndicat, mais l'Employeur, au cours d'une assemblée tenue sur les lieux du travail tenta inutilement de convaincre les ouvriers d'accepter son point de vue.

C'est à la suite de cette attitude de l'employeur que les ouvriers ont décidé d'entrer en grève, et ils ont établi leurs quartiers généraux à la centrale des syndicats catholiques. A l'heure actuelle, il ne se fait aucun piquetage.

Demandes syndicales

Le syndicat, en outre de la sentence arbitrale, a formulé les demandes suivantes:

1.—Le conseil d'arbitrage recommandait une augmentation générale de salaires de 5 cents de l'heure à compter du 1er janvier 1954, dont deux cents seraient rétroactifs au 1er janvier 1953. Le syndicat demande l'entière rétroactivité de 5 cents au 1er janvier 1953.

2.—Le syndicat demande l'établissement d'une échelle maximum pour la durée de la convention. Cette échelle accorderait des ajustements de 4 cents de l'heure à 10 employés et de 2 cents de l'heure à 12 autres employés.

3.—Le tribunal d'arbitrage recommandait une clause de maintien d'affiliation et de retenue syndicale; le syndicat demande une disposition d'atelier syndical imparfait.

4.—Le syndicat demande le paiement des jours de Noël 1953 et du Jour de l'An 1954, parce que la compagnie avait refusé de payer ces deux fêtes tel que convenu dans la convention antérieure.

5.—Le syndicat demande également le remboursement du salaire d'un représentant du syndicat congédié injustement pendant quelques semaines.

D'après les représentants syndicaux, les demandes syndicales représenteraient un déboursé supplémentaire d'environ \$6,000 pour la compagnie.

AUBAINE RATEE POUR NOS FAMILLES

"FOREIGN COMMERCE WEEKLY", organe du département du Commerce américain, a publié dans sa livraison du 1er mars une nouvelle fort intéressante pour les consommateurs canadiens. Voici les faits:

* * *

En 1952, alors que les Etats-Unis avaient placé un embargo sur les exportations de viandes canadiennes aux Etats-Unis, le gouvernement du Canada avait acheté près de 100 millions de livres de porc en conserve en vue de soutenir les prix de cette denrée.

Depuis quelques mois, le gouvernement cherche à se départir de ce stock. Il a vendu 60 millions de livres sur le marché canadien au prix de 35 cents la livre de même que 3 millions de livres aux Etats-Unis.

Il a disposé du reste de la façon suivante: 25 millions de livres ont été expédiées à l'Allemagne, à des prix variant entre 15 et 17 cents la livre. Il restait 9 millions de livres. Le gouvernement vient de les remettre à des négociants canadiens à ces derniers prix à condition que ceux-ci doivent le vendre en dehors de l'Amérique du Nord aux prix qu'ils pourront obtenir. Il n'est pas inutile d'ajouter que le gouvernement avait payé ce porc en conserve environ 60 cents la livre, ce qui signifie que le gouvernement canadien, c'est-à-dire les contribuables, a perdu dans cette transaction environ 27 millions de dollars. La perte totale enregistrée par le gouvernement canadien pour le soutien des prix de la viande pendant cette période atteint 65 millions de dollars.

Nous comprenons facilement que, à cause de l'embargo qui menaçait de ruiner l'industrie animale au pays, le gouvernement a bien fait de soutenir les prix de ces produits; il s'agissait là, en effet, d'une situation tout à fait exceptionnelle.

Ce que nous comprenons moins, par exemple, c'est que le gouvernement se départisse aujourd'hui de quelque neuf millions de livres de ce produit à des prix aussi bas que 15 et 17 cents la livre en faveur de négociants qui les revendront sûrement à un prix assez avantageux sur des marchés étrangers, leur permettant ainsi d'amasser un magot intéressant.

Il semble que, étant donné les conditions économiques actuelles, le gouvernement aurait pu se départir de cette viande en faveur des pauvres qui sont tout de même assez nombreux au Canada par le temps qui court. Au moins des consommateurs canadiens, qui doivent aujourd'hui se serrer la ceinture en auraient-ils bénéficié.

D'autre part, le gouvernement américain, qui se trouve dans la même situation, a posé, il n'y a pas bien longtemps, un geste fort apprécié des travailleurs. Un groupe d'ouvriers américains avaient à soutenir une grève importante contre un employeur récalcitrant. Après une entente avec le syndicat, il lui vendit une certaine quantité de viande, ce qui lui permit de soutenir avec plus de succès l'épreuve de force économique dans laquelle il se trouvait engagé.

Peut-être que si les travailleurs des mines d'or de l'Abitibi et du Nord de l'Ontario avaient pu acheter cette viande à des prix de 15 cents la livre, la situation aurait été passablement changée quant au règlement de ce conflit industriel.

André ROY



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada
Parait tous les vendredis
Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEI ETHIER
Rédacteur en chef: ANDRE ROY
Publiciste: ROGER MCGINNIS
Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal - VE. 3701
Abonnement Un an \$1.50; le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministre des Postes - Ottawa

de KUYPER BLENDED GIN
La vraie saveur de Hollande
FONDÉE EN 1695
DISTILLE AU CANADA

Brevets d'invention
MARQUE DE COMMERCE
DESSINS DE FABRIQUE
MARION & MARION
Rue A. Robitaille 1 All. Bastien
1510 rue Drummond
MONTREAL

LA SEMAINE

L'ANNEE MARIALE



Groupe de syndiqués de Montréal récitant le Rosaire en la chapelle Notre-Dame de Lourdes en réponse à une demande de Son Excellence le Cardinal Paul-Emile Léger

CONSEIL CENTRAL DE QUEBEC

5,000 membres de plus que l'an dernier

Les effectifs du Conseil central de Québec ont augmenté régulièrement depuis un an. D'après des statistiques assez précises, il appert que le Conseil central, en dépit de la crise de chômage qui affecte plusieurs industries de façon dangereuse, compte aujourd'hui à peu près 5,000 membres de plus qu'à l'époque correspondante de l'an dernier.

Conventions à la pâtisserie Simard

Une première convention collective de travail vient d'être signée à la pâtisserie Simard de Québec. Ce premier contrat de travail apporte des avantages intéressants aux cinquante employés de cette entreprise, en particulier des augmentations de salaires variant entre \$2.00 et \$5.00 par semaine. Le salaire minimum établi par la convention pour le personnel féminin est de \$22.00 par semaine, soit une

majoration de \$5.00 sur les taux du décret.

La convention collective prévoit également une réduction de deux heures dans la durée de la semaine de travail. Cette réduction est pleinement compensée indépendamment des augmentations de salaires obtenues.

Il faut aussi signaler que la convention prévoit une semaine de travail garantie avec un salaire hebdomadaire d'au moins \$35.00 par semaine, ainsi que deux semaines de vacances payées après cinq années de service.

On trouve également dans cette première convention une clause relative à l'atelier syndical imparfait, une clause prévoyant la protection des droits d'ancienneté des employés de même qu'une clause de règlement des griefs.

C'est le confrère Eugène Rancourt qui a dirigé les négociations de cette convention.

Organisation chez Zicat et Frères, Enrg.

A la suite d'une campagne d'organisation, l'Union Protectrice des

Travailleurs en Chaussure de Québec vient d'obtenir un certificat de reconnaissance syndicale chez Zicat et Frères, Enrg. Au début, l'employeur a tenté de briser l'organisation syndicale par toutes sortes de pratiques interdites, notamment des congédiements et des baisses de salaires. Ces tentatives ont été infructueuses. Dans les circonstances, il n'est pas surprenant que les négociations directes aient échoué. Aussi l'Union vient-elle de faire appel aux services d'un conciliateur. Cette entreprise compte une vingtaine d'ouvriers.

Organisation à la Beltone Shoe

L'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures a également fait de l'organisation à la Beltone Shoe. Là également, l'employeur a eu recours à différentes tactiques antisyndicales et il a cherché notamment à mettre sur pied un comité de boutique. L'Union a demandé l'intervention de la Commission de Relations ouvrières afin de faire échec à la formation du comité de boutique. Cette entreprise compte environ 70 employés.

Drummondville

Formation d'un comité industriel

La ville de Drummondville désire voir s'établir chez elle d'autres industries. A cette fin, elle vient de décider la formation d'un comité industriel qui aura pour mission d'étudier la situation actuelle concernant les besoins de l'embauchage et les facilités que peut accorder Drummondville à de nouvelles industries.

La plupart des associations de Drummondville auront leur représentant sur ce comité. M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central de Drummondville, a été choisi par cet organisme pour représenter les ouvriers syndiqués sur ce comité.

Eagle Pencil

L'Association des employés du Crayon de Drummondville vient de signer une nouvelle convention

collective de travail avec la compagnie Eagle Pencil Co., Ltd.

Le contrat comporte une clause d'atelier syndical imparfait pour les nouveaux employés et une clause obligeant les employés qui ne sont pas membres de l'association à payer les contributions exigées par l'Association. D'autres avantages ont aussi été obtenus :

Huit (8) fêtes chômées et payées. Deux (2) semaines de vacances après un an de service.

Bonifié de vie chère de 14% inclus dans le salaire plus 5% d'augmentation.

Les négociations ont été faites par :

Mlle Marie-Ange Smith, présidente.

H. Alcide Boucher, vice-président.

M. Roger Beaudoin, directeur.

M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central.

JONQUIERES

ATTITUDE ILLEGALE DU CONSEIL DE VILLE

Il refuse d'accepter une sentence arbitrale exécutoire

Le Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean vient de protester publiquement auprès du Conseil de Ville de Jonquières devant son attitude intransigeante à l'égard de ses employés. La même protestation a aussi été adressée au ministre des Affaires municipales lui demandant d'agir pour obtenir justice.

Attitude illégale

Cette protestation est justifiée du fait que le Conseil de Ville de Jonquières refuse de se conformer aux dispositions d'une sentence arbitrale rendue le 1er février 1954.

Or on sait qu'en vertu de la Loi des Différends Ouvriers de la Province de Québec et la Loi des Différends entre les services publics et leurs salariés, toute sentence arbitrale et toute convention collective décrétée par sentence arbitrale est exécutoire et sans ap-

pel dans le cas des corporations municipales.

Cause de tension

La lettre de protestation fait aussi état de la tension qui est de nature à s'aggraver entre les employés et les autorités municipales par suite du refus du Conseil de Ville d'accepter la sentence arbitrale.

Le Syndicat fait remarquer que les négociations directes ont duré du 26 novembre 1952 au 15 octobre 1953 et que la ville de Jonquières n'a fait à ce stage aucune offre sérieuse.

Le différend a été ensuite porté devant un tribunal d'arbitrage qui a siégé pendant 10 séances au cours desquelles la Ville de Jonquières a eu toutes les chances voulues de faire connaître son point de vue.

C'est pourquoi le Syndicat demande l'application pure et simple de la sentence arbitrale et ne voit pas de quelle utilité pourra être une nouvelle convocation du tribunal, maintenant que la sentence est rendue.

LE PROBLEME OUVRIER

LOISIRS ET VIE FAMILIALE

"Le premier des loisirs est le repos en famille" (L.P.C., numéro 52). Le premier des loisirs. Le plus important. Celui qui d'abord doit tenir au coeur du travailleur.

Pourquoi? Parce qu'il est époux. Parce qu'il est père.

Il est époux. Il a juré amour et fidélité à la compagne de sa vie. Amour le plus intense. Amour d'amitié. Amour qui requiert une communauté de vie, une vie à deux, une vie ensemble. C'est la condition pour arriver à l'union très intime de pensées, de sentiment, de vouloir, de prière, de sacrifice, d'action. Par suite, au vrai bonheur.

Il est père. C'est lui le chef de la famille. Premier responsable de l'éducation des enfants. "Le père selon la chair, écrit saint Thomas, participe d'une manière particulière à la notion de principe qui dans son universalité se trouve en Dieu... Le père est le principe de la génération, de l'éducation et de la discipline et de tout ce qui se rapporte au perfectionnement de la vie humaine."

Responsabilité que le père partage avec la mère. Partage avec, non pas: rejette sur. Il n'a pas le droit de s'en départir, de s'en décharger sur elle.

On comprend davantage: "Une absence trop prolongée rend l'ouvrier étranger dans sa propre maison et fait retomber sur la mère le soin d'élever les enfants. Une plus longue présence lui procurera l'occasion d'assumer toutes ses responsabilités paternelles." (L.P.C.)

Quoi faire au foyer? Comment le travailleur va-t-il employer ses heures de loisir? La L.P.C. propose deux activités, "la culture d'un potager ou d'un parterre, des travaux d'ordre artisanal". Rien d'exclusif ici. Il y a d'autres bonnes façons de s'occuper, de se récréer, de se distraire en famille. Mais ces deux-là apparaissent principales, parce qu'elles "lui feront mieux aimer un sol qu'il a travaillé de ses mains, un foyer qu'il a meublé et orné" (L.P.C.)

Loisirs et vie familiale, un paragraphe important de la lettre Pastorale Collective. Urgence d'y réfléchir. Les loisirs commercialisés vont l'emporter sur la famille. Ils l'emportent déjà.

Il y a une orientation à changer, une transformation de vie à opérer, un courant antifamilial à endiguer.

Le travailleur chrétien est fier du travail de ses mains aux mêmes. Ils sont de l'ordre des moyens. Ce qu'ils produisent tient à la façon dont on s'en sert. Tout comme dans un métier. Avec les mêmes matériaux, les uns sortent du travail épatant. Les autres, un vrai gâchis, un bouzillage que "ça fait pitié".

Le travailleur chrétien est fier du travail de ses mains aux heures d'ouvrage. Sera-t-il un gâcheur de ses heures de loisirs? Ce qui arriverait s'il oubliait que sa femme et ses enfants ont un premier droit sur son temps libre. Hypothèque qui procure la joie. Est-on sceptique? C'est qu'on n'a pas essayé.

Communiste converti ou (?) agent secret du fédéral

M. "PAT" WALSH

est en tous cas

UN MENTEUR PUBLIC

qui nuit sérieusement à la lutte anticommuniste

Qui est Pat Walsh ?

Lors de l'assemblée de protestation contre les bills 19 et 20 tenue au Palais Montcalm, à Québec, le 22 janvier dernier, le secrétaire-général de la C.T.C.C. déclarait ce qui suit au sujet de "Pat" Walsh :

"Lorsque pendant la plus grande partie de sa vie on a organisé le noyautage communiste et le sabotage de son pays, on ne fait pas de leçon aux autres. On se retire en toute humilité et on essaie de se faire pardonner ses erreurs."

Le secrétaire de la C.T.C.C. répondait ainsi à un communiqué émis par Walsh et publié dans les journaux le jour même de l'assemblée. Dans ce communiqué, Walsh accusait les syndicats catholiques de faire le jeu des communistes en combattant le bill 19.

Dans un deuxième communiqué publié par l'Action Catholique quelques jours plus tard..., Walsh répondit à M. Marchand en faisant une révélation sensationnelle. Il déclara qu'il n'a jamais été communiste et que, lorsqu'il a été impliqué dans des manifestations ou organisations communistes, il travaillait pour le département fédéral de la justice "afin, dit-il, de mieux dépister les agissements subversifs de nos moscovites". Il explique qu'il n'a jamais révélé ce fait de crainte de compromettre le travail d'autres agents secrets qui étaient à l'oeuvre à ce moment. Enfin, il termine en insinuant que la C.T.C.C. pourrait être victime de ses attaques anti-communistes ou, autrement dit, que le rôle d'agent de liaison qu'il a joué entre les unions communistes et les autres non-communistes lui ont appris des choses compromettantes pour notre mouvement.

Vraisemblance de la déclaration de Walsh

On pourrait, sans être naïf, croire que le Ministère de la Justice du Canada ait assigné Walsh à un travail d'espionnage dans les organisations communistes. On peut également, supposer qu'au moment de ses déclarations publiques en février 1953, pour des raisons de sécurité, Walsh n'ait pas été en mesure de révéler qu'il était un agent secret de la police. Tout cela reste vraisemblable.

Walsh s'est-il oui ou non converti ?

Comme nous le disions plus haut, si Walsh avait réellement été un agent secret du Ministère de la Justice, il est concevable, qu'au moment de ses premières déclarations, en février, 1953, il n'ait pas été sage de dévoiler sa véritable identité. Il aurait pu, tout de même, donner les informations qu'il avait recueillies sans s'impliquer personnellement, quitte à révéler plus tard le rôle qu'il avait joué. Mais Walsh s'est plu à créer autour de sa personne une atmosphère de "conversion", révélant les raisons qui l'avaient amené à quitter les organisations communistes, décrivant en détail ses activités subversives et dénonçant tous ses anciens collaborateurs.

Si la récente déclaration de Walsh est vraie (celle dans laquelle il révèle qu'il était un agent secret) cela signifie que ses déclarations de février 1953 sont un tissu de mensonges. Et comme un agent secret est nécessairement converti dès le point de départ, la proposition inverse conduit aux mêmes conclusions. Walsh a donc menti au moins une fois sur deux : peut-être même les deux fois.

A quelques mois d'intervalle, M. Walsh publie deux déclarations nettement contradictoires. Qui le paie pour salir la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada ?

DECLARATION de la C. T. C. C.

Et un peu plus loin :

"Nous inspirant des méthodes stalinienne, des grèves éclatèrent bientôt, dans plusieurs camps tandis qu'une propagande mensongère attisait les rancœurs et soulevait la tempête dans tellement de camps que nous réussimes, sans coup férir, à convaincre près de 5.000 bûcherons de joindre les rangs de l'U.B.

"Je fus chargé de la préparation de notre journal mensuel Le Bûcheron, que je faisais entre mes expéditions aux camps. Avec l'arrestation de Fortin pour avoir distribué la publication communiste Combat, les bûcherons commencèrent à réaliser que nous étions intéressés aux grèves politiques et au sabotage éventuel de l'industrie de la pulpe et du papier alors que les questions de salaires et les conditions de travail semblaient trop peu nous intéresser."

Comme l'on voit, le secrétaire général de la C.T.C.C. n'avait pas tellement tort d'accuser "Pat" Walsh d'activité subversive. On remarquera, de plus que "Walsh" allait pas mal loin dans son action si on prend pour acquis son statut d'agent secret !

Mais de nouveau, laissons-lui la parole. Il va nous raconter maintenant comment il a quitté les communistes :

"Bosi (un chef communiste) m'envoya le mois dernier une note me demandant de passer une résolution en faveur des époux Rosenberg, espions condamnés à la chaise électrique.

"Lors d'une assemblée, à 5, rue Ramsay, le 15 décembre 1952, je m'opposai à cette motion proposée par Fortin alors que la moitié des membres présents me donnaient le support. Dès cet instant, je fus marqué au front. Ecoeuré d'être obligé de prendre continuellement des ordres de Moscou, réalisant toutes les répercussions des nouvelles "directives" concernant le sabotage de notre industrie de la pulpe et du papier et sachant que le travailleur des chantiers et scieries n'acceptera jamais ni de près ni de loin, les plans de Moscou pour saboter cette industrie, j'ai décidé et je décide que le temps est arrivé où je dois briser toutes attaches avec les communistes ici et à l'étranger..."

"Je ne fais pas ces affirmations pour le plaisir de la chose mais précisément parce que je sais ce dont je parle pour avoir participé moi-même à la fameuse grève des marins canadiens déclenchée par la FSM pour saboter le plan Marshall et qui incidemment a fait perdre aux compagnies maritimes un grand nombre de millions tout en leur causant des dommages incalculables."

Walsh prenait-il ses ordres de Moscou ou du Ministère de la Justice ? Et s'il était agent secret, pour quelle raison faire croire au public que c'est l'affaire Rosenberg qui l'a déterminé à abandonner les communistes ?

L'équivoque est encore mieux marqué dans le reportage du Dr Louis-Philippe Roy paru dans l'édition du 27 février de "L'Action Catholique" sous le titre révélateur de "PAT WALSH QUITTE LES COMMUNISTES" (8 colonnes en première page).

QUESTION DU DR ROY : Pour quelle raison principale quittez-vous ces diverses organisations ? (les organisations communistes).

REPONSE DE P. WALSH : La goutte d'eau qui a fait renverser le vase, c'est la façon dont on a exigé notre intervention à l'endroit des époux Rosenberg. Ni moi, ni mes amis n'avions objection à invoquer la clémence envers ces espions du régime "rouge"; mais on insista qu'il fallait à tout prix les sauver afin de protéger l'espionnage communiste. Si ces maladroits sont exécutés, de dire les porte-paroles de Moscou, nous aurons désormais beaucoup de difficultés à maintenir nos espions et à en recruter de nouveaux.

J'ai mieux saisi alors ce qui m'avait bien des fois choqué : les intérêts de Moscou priment tout le reste à un point que les profanes ne peuvent soupçonner...

Sont-ce bien là les propos d'un agent secret ? le même homme qui "participe" sans scrupule au sabotage de notre marine et de l'industrie de la pulpe se trouve tout à coup choqué parce qu'il faut sauver des espions... américains !

Ce que raconte Walsh au sujet de Shipshaw est encore plus impressionnant et vous conviendrez sûrement avec nous que si le Ministère de la Justice fait jouer à ses agents secrets le rôle que Walsh prétend avoir joué à Shipshaw, il faudra réclamer au plus tôt une enquête royale sur la direction du Ministère.

Voici ce que Walsh déclarait au Dr Roy dans le troisième reportage de l'Action Catholique paru le 5 mars 1953 : (En réponse à une question du Dr Roy)

REPONSE DE P. WALSH : Croyez-le ou non je suis désigné par les chefs communistes pour me faufiler à Shipshaw afin d'y préparer l'embauchage de bons hommes qui, pour mieux aider la Russie, notre alliée, influenceraient tous les ouvriers et hâteraient les travaux de construction. En décembre 1941, j'étais parvenu là-bas au poste de secrétaire personnel du surintendant, M. Kimbo.

"Pat" Walsh embauche des communistes à Shipshaw (sous-titre du journal)

QUESTION DU DR ROY : Une position-clé; mais Kimbo était-il un des vôtres ?

REPONSE DE P. WALSH : Non; c'était un Canadien d'origine ukrainienne, fortement anti-communiste. Raison suffisante pour tâcher de le liquider; chose relativement facile sur un chantier où des milliers d'ouvriers travaillaient. Il fallait le rendre responsable de tout ce qui pouvait aller mal. La Foundation Company ayant l'un des plus gros contrats, je réussis à convaincre ses dirigeants qu'un nommé Robert Ed pourrait diriger la barque avec autorité et adresse. Peu après, je fis entrer Serge Borko qui entraîna à sa suite plusieurs experts

en construction du genre, tous de bons camarades communistes.

QUESTION DU DR ROY : Ainsi, progressivement, toujours dans le but de servir le Canada... et son alliée la Russie, vous mettiez le chantier de construction sous l'influence communiste ?

REPONSE DE P. WALSH : Et nous songions aussi à l'avenir. Nous voulions occuper les lieux. Mais il y avait à cela un obstacle. Le chef de police de Shipshaw, Marcel Tissot, me connaissait et connaissait plusieurs de notre groupe comme des agents de Moscou. Nous eûmes bientôt l'occasion de craindre son anticommunisme.

Walsh raconte ensuite la façon dont lui et ses communistes s'y prirent pour faire démissionner Tissot. Il admet avoir écrit dans le journal communiste "Canadien Tribune" un réquisitoire contre les fascistes les accusant d'être responsables du sabotage. Cette littérature fut distribuée dans toute la région et obligea Tissot à abandonner ses fonctions.

Et voici maintenant la perle :

QUESTION DU DR ROY : C'était une canoterie de taille.

REPONSE DE P. WALSH : Aujourd'hui, j'en ai honte : mais en juin 1942, j'étais fier de pouvoir dire aux chefs communistes canadiens que nous avions là-bas plus de 250 agents bien en place. Et si j'évoque cette histoire vieille de dix ans, ce n'est pas pour m'en vanter. Je veux plutôt donner un avertissement.

Rapprochez cette dernière déclaration, comme toutes celles qui la précèdent d'ailleurs, de la révélation de Walsh, à l'effet qu'il était un agent du Ministère de la Justice et vous serez convaincu comme nous que Walsh est un triste fauteur, un cynique mystificateur et un fiéffé menteur.

Que Walsh prouve son identité

L'intérêt public exige que "Pat" Walsh clarifie son statut. S'il prétend encore qu'il a été un agent du Ministère de la Justice, qu'il le prouve car il n'est sûrement pas digne d'être cru sur parole. Toutes les indications sont à l'effet qu'il a menti à tout le monde. Il a menti aux communistes, à l'Action Catholique, à la police et au public. Il est temps que l'on cesse, dans certains milieux, de lui donner plus de crédit qu'aux honnêtes gens.

Quelques questions

On peut se demander pour quelles raisons Walsh a fait ses déclarations de la façon qu'il les a faites. Tout d'abord il n'a rien révélé qui n'ait déjà été connu des autorités fédérales ni même des gens bien informés dans le domaine social. Par quel concours de circonstances Walsh a-t-il eu recours à l'Action Catholique pour diffuser ses prétendues "révélations"? Depuis quand le Ministère fédéral de la Justice donne-t-il des "primeurs" à l'Action Catholique qui n'est pourtant pas le seul journal anti-communiste du Canada? Que fait Walsh depuis qu'il a quitté les communistes? Combien d'argent a-t-il reçu pour ses déclarations? Quelles sont ses relations avec la Police Provinciale?

Nouvelles déclarations de Walsh

Walsh nous menace de nouvelles déclarations au sujet de l'infiltration communiste. Il pointe particulièrement la C.T.C.C. C'est la manie des gens de son espèce de vouloir salir ce qu'il y a de plus propre. Qu'il ne se fasse pas d'illusion, la C.T.C.C. connaît déjà tout ce qu'il veut révéler à son sujet. Lorsqu'il aura compte l'histoire banale de la tentative de grève des arsenaux de Québec (1, et lorsqu'il aura tenté de donner un sens particulier (communiste, évidemment) à certaines rencontres qui n'ont eu lieu que sur le plan professionnel (2) il en sera quitte pour retrouver chez les communistes afin de s'approvisionner à nouveau.

Il faut comprendre que Walsh tient à en entretenir un certain intérêt autour de sa personne afin de conserver sa raison d'être et peut-être aussi ses sources de revenu. Mais, dorénavant, le public sera à quoi s'en tenir sur la valeur de son témoignage.

D'ailleurs, la C.T.C.C. sait gré à la plupart des quotidiens de la Province d'avoir mis au panier les derniers communiqués de Walsh. Cela indique l'existence d'une éthique professionnelle qui devrait être plus générale.

Et si Pat Walsh ne s'était pas converti ?

D'ailleurs, ne faut-il pas être prudent avec les gens type "Pat" Walsh. Dans dix ans, ne peut-il pas tout aussi bien nous annoncer qu'il ne s'est jamais converti et qu'il a monté de toutes pièces cette mise en scène afin de prendre des contacts dans les milieux "bourgeois" et "réactionnaires"? Cette nouvelle mise en scène ne serait pas plus étonnante ni plus mensongère que celle dont il nous donne aujourd'hui le spectacle.

1) Des organisateurs, en vue d'une manifestation pacifique à la Gare du Palais, firent appel à quelques bûcherons parmi lesquels se trouvaient sans que les organisateurs soient au courant, le dénommé "Pat" Walsh. Dès que ce fait fut connu, on prit les mesures pour que des incidents semblables ne se répètent pas. (C'est la police municipale qui informa la C.T.C.C. de la présence de "Pat" Walsh).

2) C'est exactement ce qu'il fait dans sa feuille mensuelle, Exposé, février 1954.



Équilibrez votre retraite

... AVEC UNE RENTE SUR L'ÉTAT

Vous pouvez obtenir une rente plus élevée durant toute votre vie, à un coût moindre, en incorporant une rente sur l'État à la pension accordée en vertu de la loi de la sécurité de la vieillesse. Renseignez-vous sur ce plan de rente égalisée.

Vous pouvez acheter des rentes sur l'État comptant ou par paiements mensuels.

Elles sont payables immédiatement ou à un âge convenu.

Elles ne peuvent s'abroger, même si vous manquez un paiement.

Aucun examen médical n'est exigé.



MINISTÈRE FÉDÉRAL DU TRAVAIL

Assurez-vous AUJOURD'HUI pour DEMAIN!

POSTEZ CE COUPON (SANS AFFRANCHISSEMENT) AUJOURD'HUI!

Envoyez-le au: Directeur, Service des rentes sur l'État, 1R Ministère du Travail, Ottawa, Ont. (France) Veuillez me faire parvenir des renseignements montrant comment une rente sur l'État canadien peut m'assurer une retraite à peu de frais.

Mon nom est (M., Mme, Mlle) Je demeure à

Date de naissance Téléphone

Âge où la rente doit entrer en vigueur Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels.

TRAVAIL ET FOYER

NOS PETITS

Quand mes deux filles me tombent sur les nerfs en même temps, ça va mal! (Je pourrais dire mes deux bébés, car l'une a 18 mois et l'autre 4 mois) Mais quand elles sont toutes les deux gentilles comme elles le sont ces jours-ci, je voudrais raconter leurs finesses en détail à tous les gens que je rencontre.

Ce n'est pas facile de parler des prouesses de nos petits. Quand nos interlocuteurs sont des gens qui n'ont pas d'enfant, ils ne comprennent pas combien d'étapes il a fallu traverser avant qu'un enfant pense à pousser une chaise près d'une table pour rejoindre un objet convoité.

Quand ce sont des parents qui ont des enfants plus vieux, ils s'émoussent de nous raconter les exploits de leurs enfants, et ça nous rabat le taquet. Il y a toujours les parents d'enfants plus jeunes, mais il y a parfois de ces petits tellement avancés que vous ne pouvez pas affronter la concurrence. Mieux vaut alors nous vanter en famille et apprécier nos enfants selon leur propre évolution...

* * *

Mon aînée en est au stade de l'imitation. Quand bébé mange, elle veut manger aussi, même si c'est du Pablum. Je croyais lui jouer un bon tour, la première fois, en lui laissant tremper sa cuillère dans le plat de céréales du bébé; il y a longtemps que tout ce qui ressemble à une purée ne l'intéresse plus. C'est elle qui m'a joué un tour, car elle a décidé que ce qui est bon pour sa petite soeur est bon pour elle, et je ne peux plus donner la bequée à la petite sans voir arriver la grande avec sa cuillère. Quand elle me voit installée avec mes petites boîtes, elle court vers le tiroir d'ustensiles, rapporte une cuillère, approche sa chaise de la table, et si c'est encore trop éloigné elle monte sur la table. Ce geste ne me plaît guère, mais je ne puis qu'admirer la coordination des démarches. Il n'y a pas tellement longtemps, elle ne savait que pleurer pour demander ce qu'elle voulait.

* * *

Il n'y a qu'une quinzaine de jours qu'elle parle avec volubilité, tout en réussissant à se faire comprendre. Du moins, sa mère la comprend. Les étapes sont nombreuses avant qu'un enfant puisse exprimer sa pensée. Après "papa" et "maman" est venu le mot "mémé", puis "mémère", même si on essayait de lui faire dire grand-mère. Puis ce fut "la" pour lait, "momme" pour pomme et "coute" pour crouste de pain. Il y eut ensuite successivement "caque", "papa caque" et "caque à papa", et toutes les chaussures de la maison étaient des claques. Un peu plus tard toute nourriture était "patate", mais elle s'est vite aperçu qu'il y avait aussi le mot "dessert"! "Tata" a été remplacé par "allô" et "bonjour".

Les parents qui suivent l'évolution d'un enfant sont toujours émerveillés; ainsi, la première fois qu'elle s'est dirigée vers la garde-robe lorsqu'on a parlé de s'habiller, et vers la porte lorsqu'on a parlé de grand-mère. Et sa première grande phrase, qui nous a estomaqués, "Kiki, mémé Anne assis". Je traduis pour les non-initiés, "Donne un biscuit, grand-mère, Anne s'assoit".

Nous avons tellement guetté les premiers mots, les premières phrases, et maintenant nous voudrions bien qu'elle cesse un peu de jargonner... On n'entend qu'elle dans la maison.

* * *

Je suis prête à reconnaître qu'il y a d'autres enfants intelligents que les miens. Par exemple, j'ai bien admiré, lors d'une visite à leurs parents, la marmaille Chartrand. Tout le monde connaît l'organisateur qu'est Michel Chartrand, mais on ne connaît guère les autres génies de l'organisation qui se cachent dans sa famille. Un soir, après le souper, les enfants ayant remarqué que leur mère était fatiguée, l'ont envoyé se coucher et se sont débrouillés avec la vaisselle, les lunchs des écoliers et les soins du bébé. Des enfants âgés de un à 11 ans qui sont capables de s'apercevoir que leur mère a besoin de repos, je n'en connais pas beaucoup. Et des enfants qui montrent une telle initiative, vous ne devez pas en connaître beaucoup non plus. Je vous les présente: Micheline, Hélène, Marie, Alain et Suzanne. Le bébé s'appelle Madeleine, et Alain espère bien que le septième sera un garçon.

ENTRE VOISINS

Il arrive parfois, à l'occasion d'une retraite ou du sermon du dimanche, qu'on se demande ce que peut être la charité dans nos vies modernes, dans nos villes modernes où parfois on ne connaît même pas son voisin.

Il me semble que c'est un de nos premiers devoirs de charité, puisque la charité c'est d'aimer son prochain comme soi-même, que de connaître nos voisins. Les grandes villes n'offrent même pas d'excuse à ce point de vue, car les grandes villes ne sont que des agglomérations de petites villes, et chacun peut connaître son entourage s'il s'en donne la peine. (Je sais bien que mes voisines me connaissent assez, même dans une grande ville comme Montréal, pour remarquer la quantité de couches étendues sur la corde...)

Si on avait vraiment de bonnes dispositions envers nos semblables, est-ce qu'on aurait cet air renfrogné dans les autobus et les restaurants? Il suffit parfois d'une bonne tempête de neige pour libérer nos bons sentiments et nous fournir un sujet de conversation... Ou bien un autobus nous passe au nez, et nous nous rendons compte que nous avons comme voisine depuis cinq minutes une bonne vieille dame qui ne demande pas mieux que de causer.

C'est à l'hôpital que j'ai retrouvé l'autre jour une de mes voisines qui venait d'accoucher d'un enfant mort. J'ai fait cette démarche à l'autre bout de la ville pour démontrer ma sympathie, et pourtant, depuis qu'elle est revenue, chez elle, à l'appartement du dessous, je ne l'ai pas revue trois fois. N'est-ce pas un peu ridicule et un peu Montréalais?

Jeanne DANSEREAU.

UNE BROCHURE
D'autres détails seront bientôt publiés concernant le dénommé "Pat" Walsh et le tout sera relié en brochure.

LE COURRIER

Un problème par semaine

L'an dernier, mon mari est entré en grève, et ça fait toute une histoire à l'école et à la maison. Les professeurs, des religieuses, disaient "que faire la grève n'était pas légal" que les ouvriers n'avaient pas le droit de la faire", et toutes sortes de commentaires de ce genre.

Les enfants étaient presque tous venus à croire que leur père commettait un péché en appuyant la grève. je ne savais comment leur donner une juste idée de tout cela, sans démolir complètement la confiance qu'ils avaient dans leurs professeurs. Si le cas se présentait de nouveau, quoi leur dire?

Maman de cinq.

Chère maman de cinq.

Des cas semblables se sont produits en diverses occasions, en effet. Ceci nous enseigne, une fois de plus, la nécessité pour les organisations syndicales de faire connaître à toute une partie de la population, qui n'a aucune raisons de lui être hostile, la nature de son action, et les moyens à sa disposition pour atteindre ses fins. Du même coup, le syndicalisme se gagnera autant de sympathisants.

Dans le cas concret que vous nous rapportez, et s'il se répétait, il faudrait éviter, me semble-t-il de faire porter par l'enfant seul, surtout s'il est en bas âge, les charges d'un combat trop inégal. Les parents syndiqués devraient rencontrer alors le plus rapidement possible, le professeur, ou le directeur de la maison d'enseignement et avec eux mettre les choses au point. Si cette démarche ne leur est pas possible, ils devraient charger les représentants du Conseil Central, de la Fédération en cause, ou encore les chefs de grève de faire la démarche à leur place. Une explication claire et franche sur les raisons de la grève, le syndicalisme et une information précise sur les événements locaux, devraient suffire.

Par ailleurs, il faut éviter de laisser vos enfants sous de fausses impressions. Ils pourraient en effet sortir de cette expérience, humiliés, et garder à l'endroit du mouvement syndical quelques ressentiments absolument injustifiés. Expliquez leur donc bien clairement à eux aussi, dans des termes à leur portée, le pourquoi de la grève et de l'engagement de leur père à cette cause, meilleures conditions de travail donc un père plus disponible à sa famille, moins fatigué; hausse de salaire donc moins de difficultés financières, etc. Je suis sûre que ces démarches auprès des professeurs et cette éducation syndicale que vous donnerez à vos enfants (point n'est besoin d'attendre un autre conflit pour commencer cette dernière) clarifieront une situation embarrassante et fautive.

Renée G.

Les personnes intéressées à envoyer des lettres au courrier peuvent le faire en adressant, leurs lettres à Renée Geoffroy, "Le Travail", 8227, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

LA CHAMBRE de débarras

LA BOITE A LUNCH PENDANT LE CAREME

Cette semaine commence la période de "Carême". La maman cuisinière devra faire oeuvre d'imagination pour varier le plus possible les repas maigres et s'assurer que la boîte à lunch de papa et celles des enfants, contiennent des aliments substantiels et nutritifs.

Voici pour la boîte à lunch quelques suggestions

LE FROMAGE est un aliment très riche qui peut remplacer la viande. Le varier en le présentant soit sous forme de sandwiches, soit en morceaux avec des oeufs cuits durs et une salade aux patates. Un autre jour vous pourrez remplir (avec du fromage mou) l'intérieur de branches de céleri; c'est délicieux et cela se mange facilement.

LES SARDINES peuvent être déposées entre deux tranches de pain. Le saumon froid de même.

"UNE GODILLE" se fait ainsi; salade de patates, carottes finement rapées, morceaux d'oeufs cuits durs, salade au chou ou laitue, le tout relié avec de la mayonnaise, et déposé dans un petit pain à hot dog toasté ou non.

Et, il y a toujours à ajouter, les tomates, concombres, asperges en sandwiches, les jus de tomates et autres mis en chopine, et les fruits de toutes sortes.

Pour les repas gras, la boîte à lunch peut contenir: pâté de foie gras, cretons, graisse de rôti, rouleau de poulet, en sandwiches. Si vous n'avez pas le temps de les confectionner vous-même, certains magasins en vendent de très bons à prix populaire.

Et, voici quelques conseils pratiques

SI:

La chambre est remplie de fumée: L'odeur de cigares ou cigarettes disparaîtra à condition qu'un plat d'eau soit laissé dans la pièce toute la nuit. Ou encore allumez des chandelles aussitôt que vos invités commencent à fumer.

Vos cueillères sont marquées de tâches d'oeufs: Frottez-les avec du sel ordinaire.

Vous avez des ennuis avec le fourneau du poêle: Vous pouvez, si les plats gonflent et que le contenu renverse sur le fourneau, étendre du sel sur l'endroit sali. La fumée s'abaissera immédiatement et l'odeur disparaîtra aussi.

Vous voulez cuire de bonnes soupes nourrissantes: Ne jetez pas l'eau dans laquelle vous cuisez les légumes. Une partie de la valeur nutritive des légumes est contenue dans cette eau. Mettez-la de côté pour faire des soupes aux légumes ou autres.

R. J.

La Faculté des Sciences sociales, économiques et politiques et l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal présentent

CINQ CONFERENCES PUBLIQUES

par M. Yves Urbain, professeur à l'Université de Louvain

SUR

L'HISTOIRE DES RELATIONS SOCIALES

travailleurs, corporations et syndicats à travers les siècles

2 mars: l'Antiquité

9 mars: le Moyen-Age

16 mars: les Temps Modernes

23 mars: la Révolution industrielle

30 mars: Actualité

LES SYNDIQUES SONT PARTICULIEREMENT INVITES

DES PROTESTATIONS QUI PRENNENT DE L'AMPLEUR

Drummondville

LES VIEUX PARTIS SONT INCORRIGIBLES



Gérard Picard,

Précisant que les travailleurs devront se faire représenter par des législateurs compétents et sérieux, M. Gérard Picard a déclaré ici que les travail-

leurs devront s'engager dans l'action politique mais il a pris soin d'ajouter que cette action devra se faire en dehors des partis traditionnels parce que l'expérience nous apprend qu'il ne sert à rien de les changer l'un pour l'autre.

"Les travailleurs commencent à prendre conscience de l'hostilité concertée dont ils sont les victimes chez nous. Cela va les conduire à une action politique de plus en plus affirmée. Cette idée effraie bien des gens, mais c'est exactement ce qui va arriver", a-t-il soutenu devant plusieurs centaines de travailleurs réunis à Drummondville par les soins du cartel provincial.

"Ce n'est pas du roman. Une véritable dictature économique exerce son emprise sur les législateurs. Ceux-ci prennent des attitudes contre nous mais se font les esclaves des intérêts plus puissants. Ce n'est pas un problème de parti. Nous avons assez d'expérience maintenant pour savoir qu'il ne sert de rien de les changer l'un pour l'autre. Les partisanneries du passé doivent être oubliées. Et tous les vieux politiques doivent comprendre que leur génération est probablement la dernière du genre.

travailleurs, désormais, vont voir à se faire représenter par des législateurs compétents et sérieux."

"Et ceux que cette intention fatigue peuvent se dire que nous ne faisons que commencer. Ils vont trouver cela plus dur au cours des prochaines années.

"Il faut que tout le monde finisse par comprendre que les promesses faites pendant la guerre à la population doivent être réalisées. Il est inadmissible que les syndicats ouvriers soient en butte à une hostilité comme celle qu'exerce le gouvernement provincial. De même, il est inadmissible que le gouvernement fédéral ne fasse rien quand il y a 500.000 chômeurs.

"Si on ajoute au nombre des

sans-travail le nombre de ceux qui travaillent à semaines réduites, on arrive aisément au chiffre d'un million de personnes qui souffrent chez nous d'un pouvoir d'achat trop réduit. Ça n'a aucun sens. Il va falloir que les gouvernements cessent de faire des discours et commencent à appliquer ces fameuses mesures qu'ils disent posséder pour enrayer une crise".

Plusieurs autres orateurs ont également pris la parole, M. Philippe Vaillancourt, directeur régional du Congrès canadien du travail, s'est plu, pour sa part, à signaler les indices qui permettent de croire que l'unité ouvrière progresse graduellement dans la province. Il a insisté aussi sur la nécessité de sauvegarder l'autonomie des syndicats vis-à-vis les pouvoirs gouvernementaux aussi précieusement que la population du Québec veut sauvegarder son autonomie sur le plan constitutionnel.

MM. Raymond Lapointe, président du Conseil du travail de Montréal, R.-J. (Doc) Lamoureux, président de la F.U.I.Q., Michel Chartrand, propagandiste de la C.T.C.C., ont également pris la parole. M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central des Syndicats nationaux, de Drummondville, agissait comme maître de cérémonie.

St-Jean

LA CLASSE OUVRIERE DOIT SURVEILLER SES DEPUTES

Il faut les appuyer quand ils sont honnêtes et les battre quand ils ne le sont pas



Jean Marchand,

A St-Jean, mercredi soir, M. Jean Marchand, secrétaire général de la C. T. C. C., s'est demandé pourquoi toutes les lois que passent les gouvernements

sont faites pour embarrasser l'action ouvrière.

Il n'y a qu'une raison, a déclaré M. Marchand, c'est que nous n'avons pas de croyance politique.

Mais voilà que ça commence. Les assemblées de protestation qui ont eu lieu le démontrent bien, et cela énerve beaucoup de gens. On nous crie alors : vous, les travailleurs, ne touchez pas à la politique, c'est trop sale. C'est un drôle d'aveu de la part des gens qui ont les mains dedans.

On veut à tout prix tuer ce mouvement qui prend naissance chez nous, parce que nous sommes si nombreux que ça pourrait rétablir l'équilibre.

Pourtant les grandes compagnies non seulement souscrivent aux caisses électorales, mais commencent dès le lendemain de l'élection à s'occuper de leurs intérêts. Je ne vois pas pourquoi seuls les travailleurs seraient bannis de la législation. Nous ne faisons pas d'assemblées pour engueuler Maurice Duplessis. L'engueuler lui ou un mur, il n'y a pas grand différence. Nous demandons à la classe ouvrière d'être assez consciente pour surveiller ses députés, les appuyer quand ils sont honnêtes, et les battre

quand ils ne le sont pas. Le jour où les électeurs n'accepteront plus de pourboires pour aller voter, nous aurons des débats de valeur en Chambre. Mais actuellement, un homme honnête ne peut vivre dans les cadres des vieux partis, parce que la politique est une affaire d'argent, et qu'elle est prohibitive.

M. Philippe Vaillancourt, directeur régional du Congrès canadien du travail, a ajouté pour sa part : "Pour toute sorte de raisons historiques, les travailleurs et les paysans n'ont pas l'habitude d'une politique saine. A l'occasion des bills 19 et 20, il y a eu au moins un progrès de fait. Deux organisations ouvrières ont organisé des assemblées conjointes dans un but éducatif; mais éventuellement, les assemblées peuvent donner lieu à une autre forme d'unité. Nous sommes convaincus que la classe ouvrière n'a pas le choix. Il n'y a pas d'autres solutions que l'action politique, puisque c'est la politique qui nous mène dans la province de Québec. Nous avons fait un premier pas, il serait peut-être possible, par l'entremise des syndicats de travailleurs, de trouver des moyens nécessaires pour présenter au prochain scrutin des candidats qui ne porteront pas le titre de candidats ouvriers, mais qui auront été choisis par les syndicats. Et ils sentiront que ceux-ci les appuie. Ces candidats n'étant plus obligés de s'acquiescer avec n'importe qui, et se sachant munis d'un mandat bien précis de la classe ouvrière, pourront parler avec liberté à l'Assemblée législative, et défendre cette démocratie que les autres ont oubliée.

Vous pouvez être assurés que le jour où il y aura un peu d'unité parmi les syndicats ouvriers au sujet de l'action politique, les vieux politiciens vont trembler, et il n'y aura pas de caisse électorale qui pourra résister à la volonté des travailleurs."

Victoriaville

Nous voulons garder le droit de dire ce que nous pensons

Seul le mouvement syndical libre se tient debout devant Duplessis, déclare M. Gérard Picard, lors d'une assemblée du cartel ouvrier dans cette ville

Depuis que je suis président de la C.T.C.C., a déclaré M. Picard, le gouvernement provincial n'a pas donné un seul octroi à la C.T.C.C. Jamais le ministre du Travail n'a assisté à l'un de nos congrès bien que la C.T.C.C. soit la plus importante des organisations ouvrières de la province de Québec.

Nous ne demanderons rien au gouvernement mais nous tenons à garder le droit de dire ce que nous pensons et le droit de défendre les travailleurs, de protester quand leurs intérêts sont menacés.

M. Picard parlait alors à Victoriaville lors d'un ralliement organisé pour protester contre les bills 19 et 20.

Le régime des octrois

M. Picard s'est élevé contre le régime des octrois et les compromissions que ce régime favorise. "Les universités qui forment l'élite de demain se mettent à genoux pour obtenir de l'argent. Tout ce qu'elles obtiennent ce sont des sommes importantes qui les empêchent de crever de faim mais insuffisantes pour demeurer libres parce qu'un jour ou l'autre elles devront se présenter de nouveau devant le gouvernement pour quémander un octroi. C'est

un scandale permanent de les voir faire l'éloge du gouvernement pour obtenir des faveurs. Ceux qui ont la mission de faire rayonner la pensée humaine sont sous le coup d'un régime de favoritisme qui leur tient la dragée haute.

Nous ne sommes contre aucun gouvernement en particulier, mais chaque fois qu'un gouvernement pose des gestes contre les travailleurs nous devons le dénoncer. Le gouvernement fédéral fait actuellement, avec son projet de modification du code criminel, tout comme le gouvernement provincial a fait avec ses bills 19 et 20. Ce sont toutes des mesures répressives. Les gouvernants devraient pourtant comprendre qu'il suffirait d'accorder justice aux travailleurs pour éviter le communisme et conserver la paix industrielle.

M. Michel Chartrand, propagandiste de la C.T.C.C. a expliqué pour sa part l'article 52 du bill 7 présenté à la Chambre des Communes à Ottawa et qui vise à supprimer le droit de grève et le piquetage. "Cet article classe sous l'étiquette de sabotage tout ce qui peut gêner l'efficacité de la production, c'est-à-dire que les travailleurs ne pourront plus arrêter le travail sans être passibles d'un minimum de cinq années de pénitencier.

M. André Thibodeau, qui représentait le Congrès Canadien du Travail, a déclaré pour sa part qu'il était temps que les travailleurs s'occupent de leurs affaires. "Les politiciens s'en occupent à notre détriment et ils exagèrent un peu. On ne fera pas d'élection

demain mais on les avertit immédiatement qu'on s'en souviendra en temps et lieu."

L'assemblée était présidée par M. Emilien René, président du Conseil Central des Syndicats nationaux de Victoriaville. Il a lui aussi adressé la parole de même que M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération des mines. Des délégations venues d'Asbestos, Drummondville, Plessisville, Daveluyville, St-Remi de Tingwick s'étaient jointes aux quelque cinq cents travailleurs de Victoriaville réunis pour la manifestation.

Sur l'estrade, on remarquait MM. Armand Bergeron, Gérard Gilbert, Joseph Jutras, Hervé Mayette, Gérard Morin, G.-E. Gagné, V.-E. Gagné, V.-E. Patry, Maurice Béliveau, etc.

Si vous changez D'ADRESSE n'oubliez pas de nous PREVENIR en mentionnant votre ancienne ADRESSE

Le capitalisme et le communisme sont inacceptables

Du point de vue humain, il n'y a pas un homme qui se respecte, qui puisse accepter l'un ou l'autre de ces deux régimes : le capitalisme et le communisme. Tous les deux affichent un égal mépris de la personne, de la famille, du syndicalisme, de la véritable liberté.

La C.T.C.C. est également opposée à ces deux régimes. Cette opposition porte certaines gens à l'accuser de communisme mais c'est une façon stupide d'ignorer le problème que pose notre système économique.

C'est ce que déclarait M. Gérard Picard, vendredi à l'occasion du dîner-causerie organisé par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Après avoir expliqué les transformations des conditions de vie

économique, M. Picard a fait valoir que les travailleurs ne peuvent, sont à la merci des capitaux et que ces derniers contrôlent toute la vie économique.

Les anciennes structures sont périmées, dit M. Picard et elles doivent être transformées. Cette tâche que les travailleurs ne peuvent accomplir seuls, ils la réussiront par la force de leurs organisations syndicales.

Les positions que prend la C.T.C.C. sur ce sujet peuvent lui attirer des représailles mais cela n'importe pas beaucoup car le mouvement syndical ne tire pas sa force de l'extérieur mais de sa propre ordonnance, de sa propre volonté.

Ce dîner-causerie organisé par le Comité d'Education du syndicat fut suivi d'un forum.

Arvida

Les employés de bureau de l'Alcan sont en greve

Trois cents employés du bureau de l'Aluminium Co. d'Arvida se sont mis en greve jeudi dernier à la suite d'un différend que n'a pu régler une récente sentence arbitrale. Le syndicat et la compagnie refusent de reconnaître plusieurs recommandations de la sentence arbitrale rendue par le juge Lippé.

Le différend

Les points rejetés par la compagnie sont: la retenue syndicale, la clause de séniorité telle que proposée; l'arbitrage des griefs pour les cas de promotion, de suspension et de congédiement; l'augmentation de salaire garantie dans le cas de la promotion d'un employé d'une autre classification; le salaire égal pour le travail égal; la durée de la convention.

Les nouvelles propositions du syndicat comprennent une réduction de la semaine de travail à 37 heures et demie, une augmentation générale des salaires de \$2 par semaine, rétroactive au 15 novembre 1952.

Les employés de bureau reçoivent en moyenne \$60 par semaine, tandis que les employés l'heure gagnent \$71.

Un porte-parole syndical a dit que les employés payés à l'heure ont reçu plus de \$250 en rétroactivité du 15 novembre 1953 à septembre 1953, tandis que les employés de bureau n'ont reçu qu'une augmentation d'environ cinq pour 100, soit \$175 de moins que les employés payés à l'heure.

L'Alcan prétend avoir fait des concessions au Syndicat concernant la clause d'ancienneté et de griefs, mais en réalité, ce ne sont que des trompe-l'oeil, car la rédaction préposée par l'Alcan enlève toute efficacité et toute protection pour les syndiqués.

Greve propre

Les employés font une greve propre, tout se passe dans l'ordre. La journée débute par une messe, des cours d'éducation sont donnés, les grévistes ont formé un comité de loisirs pour récréer

les membres par des pièces de musique, petits sketches, vues animées, etc., etc.

Vendredi dernier, l'Aluminium Company faisait parvenir au Syndicat une lettre demandant que les employés payés à l'heure ne fassent pas de greve de sympathie pour appuyer leurs confrères. Le Syndicat a répondu à la Compagnie qu'il respecterait la Convention collective de travail, qu'il n'y aurait pas d'arrêt de travail ordonné par les officiers du Syndicat.

Toutefois, le Syndicat ne peut garantir que les employés payés à l'heure traverseront des lignes de piquetage qui seraient dressées par les employés de bureau. Le Syndicat souhaite que cet arrêt de travail des employés de bureau n'oblige pas la fermeture de toute l'usine. Le Syndicat a avisé la Compagnie qu'il n'y aurait pas de lignes de piquetage à moins que la Compagnie engage de la main-d'oeuvre de l'extérieur, fasse de l'intimidation syndicale et tente de briser la greve légale des employés de bureau.

Conseil central de Shawinigan

Une école d'action syndicale à La Tuque

Faisant suite à une décision récente du comité d'éducation du Conseil Central de Shawinigan, visant à fournir aux ouvriers de La Tuque l'opportunité de se documenter sur les problèmes du travail, le confrère Jean-Robert Ouellet, en charge du service d'éducation des Syndicats à Shawinigan a rencontré les officiers des différents syndicats de La Tuque mercredi soir dernier pour étudier la possibilité de tenir à La Tuque une session hebdomadaire de l'école syndicale.

Le projet a été bien accueilli par les militants syndicaux de la localité et il a été décidé d'inaugurer l'école syndicale à La Tuque, lundi le 1er mars prochain. Une première série de 8 cours seront donnés au cours des mois de mars et avril et toutes les personnes résidant à La Tuque et que la question sociale intéresse sont invitées à y participer. Ces cours se donneront tous les lundis soir à 7 h. 30, au sous-sol de l'Ecole centrale de La Tuque.

Northern Vencer

Les représentants des deux parties se sont rencontrés à nouveau mercredi le 17 février pour poursuivre les négociations entreprises le 20 janvier dernier en vue d'amender la convention collective expirant le 19 février courant.

Au cours des deux séances de mercredi dernier, les parties ont discuté la plupart des amendements de principe qui avaient été soumis à l'agenda des négociations par l'une et l'autre des parties contractantes, et il semble bien qu'un accord sera possible sur ces points dont les principaux sont: la sécurité syndicale, l'ancienneté, le processus de détermination des taux pour les nouvelles tâches et le processus de détermination des plaintes.

Il semble toutefois que le terrain d'entente sera plus difficile à trouver en ce qui a trait aux discussions d'ordre économique. Le Syndicat réclame la réduction de la semaine de travail, une augmentation de salaire en vue de faire au moins un petit pas vers

le strict salaire vital qui est encore loin d'être atteint dans cette entreprise, un plan d'assurance-hospitalisation.

De nouvelles rencontres sont prévues pour les 15, 16 et 17 mars prochain où un effort sérieux sera fait en vue d'en arriver à une entente définitive.

Déjeuner-causerie

Dimanche le 7 mars, se continuera la série de déjeuner-causerie organisée par la Ligue du Sacré-Coeur de St-Bernard. Le conférencier invité pour le déjeuner-causerie du 7 mars sera nul autre que Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C. Nous invitons toute la population et spécialement nos syndiqués à se rendre nombreux à ce déjeuner-causerie. Il se tiendra à l'école St-Maurice sur la Première Rue, à 9 heures du matin, le 7 mars.

Au B.I.T.

Etude sur le transport routier

GENÈVE (Nouvelles du B.I.T.)—Empêcher une concurrence déloyale à base de dumping social, assurer aux travailleurs des conditions d'emploi aussi favorables que celles dont jouissent ceux des autres branches des transports, fournir au public des services satisfaisants à des coûts raisonnables, en ce qui concerne les transports routiers internationaux à longue distance, à l'examen de la Commission des transports internes de l'Organisation internationale du Travail.

Cette commission, dont la cinquième session se déroulera à Genève dans la deuxième quinzaine de février, réunira les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employés des transports de 32 pays membres de l'O.I.T.

En faisant connaître leur point de vue sur ces principes, les délégués pourraient contribuer à l'éta-

blissement d'un esprit de compréhension et de bon vouloir entre les entreprises et les travailleurs qu'elles emploient, basé sur le respect mutuel.

Prix et salaires

Le rapport du B.I.T. préparé à l'intention de la commission, évoque les différents problèmes de travail qui se posent dans les transports routiers à longue distance: âge minimum pour les conducteurs, certificat d'aptitude physique, durée du travail et heures supplémentaires, repos quotidien et hebdomadaire, aménagement des horaires d'acheminement, durée maximum de conduite et sécurité, jours fériés et congé annuel payé, salaires, bien-être, indemnité de subsistance, retour au lieu de résidence, sécurité sociale, contrôle de l'application de la réglementation...

Joliette

ATTITUDE MALHONNETTE de l'Etoile du Nord

Un journal hebdomadaire de Joliette, voué aux intérêts union-nationalistes s'est permis d'exprimer des faussetés malhonnêtes à l'égard de la C.T.C.C.

Ces propos ont semé l'émoi parmi la population ouvrière et foncièrement catholique de cette région. Aussi l'aumônier du Conseil central des Syndicats nationaux de Joliette a-t-il cru bon de s'inquiéter de l'attitude d'un journal catholique, dirigé par des catholiques, qui ne craint pas d'affirmer que nos syndicats pactisent avec les communistes.

Au cours d'une assemblée du Conseil central de Joliette, M. l'abbé Evariste Leblanc, a relevé en ces termes les accusations de l'Etoile du Nord:

"Cet article dont vous faites mention, ainsi que plusieurs autres du même genre, publiés dans l'Etoile du Nord depuis septembre dernier, nous inquiète sur l'attitude de ce journal, dirigé par des catholiques à l'endroit des syndicats catholiques.

"L'Etoile du Nord a parfaitement le droit de juger les actes du mouvement ouvrier, catholique ou non, et de reprocher à la C.T.C.C. sa marche sur Québec; c'est son affaire et nous ne lui en voulons nullement pour cela. Mais c'est malhonnête de sa part d'exprimer des faussetés, en laissant entendre que les syndicats catholiques pactisent avec les communistes en s'opposant aux bills 19 et 20; qu'ils ont voté en faveur de l'existence légale du parti communiste au Canada, lors du dernier congrès de la C.T.C.C.? tenu à Québec au mois de septembre dernier; qu'ils sont révolutionnaires en protestant contre certaines lois et qu'ils se laissent conduire aveuglement comme un troupeau par de mauvais bergers qui les trompent. Enfin dans ces articles, on se plaît à montrer le moindre faux pas causé par les syndicats catholiques et à jeter des fleurs à certaines centrales syndicales d'une autre dénomination... Est-ce juste et charitable? C'est insultant pour vous tous, officiers et membres des syndicats catholiques, car je pense que sans être parfaits, vous essayez de faire pour le mieux.

"Il n'y a pas de doute que de tels articles font du tort et contribuent à discréditer tous les membres des syndicats catholiques et même leurs aumôniers, devant l'opinion publique. De telles attaques sont choquantes, surtout quand elles viennent d'un journal que vous recevez chez vous, dont vous encouragez les ateliers d'impression et que moi-même, j'ai toujours estimé.

"Si l'Etoile du Nord veut sincèrement le bien des ouvriers, qu'elle nous parle donc de nos 4,000 chômeurs, des centaines d'ouvriers qui ne travaillent que trois jours par semaine, de ceux qui gagnent encore 50 cents l'heure en 1954, des nombreuses familles dans la misère, de la pénurie d'industries à Joliette, etc., etc."

* * *

Comme le disait S. E. le cardinal Saliège, archevêque de Toulouse, dans un mandement de carême publié cette semaine, "il ne faut pas se faire d'illusion, le chrétien qui veut faire son devoir est contredit par d'autres chrétiens qui ne comprennent pas, qui n'acceptent pas la doctrine de l'Evangile et des papes, et par beaucoup d'athées conservateurs qui sont pour l'ordre établi."

Les avocats veulent en prendre large

Les amendements suggérés à la loi du Barreau sont de nature à agrandir le champ où les avocats jouent un rôle exclusif. Par exemple, le nouveau texte indique que ce sont désormais des avocats qui pourront, à l'exclusivité, apparaître devant les commissions administratives ou les organismes quasi-judiciaires.

Cela veut dire que lorsqu'un syndicat devra comparaître devant la Commission des Relations ouvrières, elle devra pour se faire entendre, recourir aux services d'un avocat. On sait que la plupart des agents d'affaires du mouvement ouvrier sont en mesure de défendre la cause des syndiqués devant ces organismes concernant la législation du travail.

Demandes de la C.T.C.C.

Dans un télégramme adressé à M. Duplessis, à M. Lapalme et au barreau du Bill M. Daniel Johnson, la C.T.C.C. demande que le recours aux services d'un avocat soit facultatif dans certains cas et elle est d'avis qu'il devrait exister un droit d'appel des décisions de ces commissions administratives ou organismes quasi-judiciaires et que dans ce cas, les intéressés devraient recourir au ministère d'un avocat.

Texte du télégramme

Montréal, 2 mars 1954.

Hon. Maurice Duplessis,
Premier Ministre et
Procureur général de
la Province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Le projet de refonte de la loi du Barreau de la Province de Québec

étend la juridiction des membres du Barreau dans des domaines où nous ne pouvons admettre l'exclusivité et la C.T.C.C. soumet que ce projet devrait tenir compte des suggestions suivantes:

a) La C.T.C.C. ne veut d'aucune manière contester le droit des avocats de représenter les parties devant tous les tribunaux réguliers, civils et criminels.

b) Elle croit cependant que devant les commissions administratives ou les organismes quasi-judiciaires concernant la législation du travail et la législation sociale, il devrait être facultatif de recourir ou non au ministère d'un avocat.

c) La C.T.C.C. cependant est d'avis qu'il devrait exister un appel des décisions des commissions administratives ou des organismes quasi-judiciaires pour ce qui a trait à l'excès de compétence ou au déni de justice et quand de ces cas les intéressés devraient recourir au ministère des avocats.

La C.T.C.C. estime que le comité des bills privés et l'Assemblée législative devraient tenir compte des suggestions ci-dessus.

Gérard PICARD,
Président général
de la C.T.C.C.

